



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE DEPARTEMENTAL RELANCE DES BOUCHES DU RHONE

8 JANVIER 2021



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Introduction

État – Conseil départemental /métropole - CCI



Axes du plan de relance

1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Rénovation bâtiments
2. Mobilité transports
3. Agriculture pêche
4. Renouvellement urbain
5. Économie circulaire & technologies vertes
6. Biodiversité – eau

2. COMPÉTITIVITÉ

1. Fiscalité des entreprises
2. Aides aux entreprises & innovation
3. Export
4. Numérique
5. Préservation de l'emploi R&D
6. Culture

3. COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

1. Activité partielle
2. Plan jeunes
3. Formation professionnelle
4. Santé
5. Territoires
6. QPV/pauvreté



- **Intervention DRFIP : bilan des mesures de sauvegarde & méthode**
- **Intervention Banque des territoires**
- **Bilan des actions réalisées et stratégie de communication des pilotes départementaux du plan de relance**
 - 1- **Transition écologique**
 - 2- **Compétitivité**
 - 3- **Cohésion sociale et territoriale**



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan des mesures de soutien à l'économie dans le département, présentation de la méthode de reporting des mesures & baisse impôts production *DRFIP*



I – MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES



1 – Les mesures de soutien concernant les dettes et dépenses fiscales

En région PACA, les services de la DGFIP se sont mobilisés pour soutenir la trésorerie des entreprises im

Au total , **34 736** entreprises ont sollicité nos services au **18/12** pour un enjeu global de trésorerie de **500** M€

	Région	04	05	06	13	83	84
Nombre d'entreprises ayant déposé une demande	34 736	761	685	13 419	8 679	6 962	4 230
Nombre d'entreprises concernées par des mesures de bienveillance	33 528	732	625	13 082	8 588	6 527	3 974
Montant total des impôts concernés	499 917 925	2 612 257	4 120 622	159 372 789	180 333 454	137 239 293	16 239 510

Département des Bouches-du-Rhône

Au total, **8 679** entreprises se sont manifestées auprès de nos services, avec **8 588** bénéficiaires pour **180 333 454 €**

Les impôts principalement concernés

IS	58 %	des demandes
CVAE	16 %	des demandes
TVA	7 %	des demandes
TS	3 %	des demandes
CFE	14 %	des demandes

Les principaux types de demandes

Reports d'échéances	82 %	des demandes
Délais de paiement	10 %	des demandes
Remboursements accélérés de crédits d'impôts	5 %	des demandes



**PRÉFET
DES BOUCHES
DU-RHÔNE**

2 – Le déploiement du Fonds de solidarité en région PACA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Du 5 avril au 10 décembre 2020, **190 457** entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité (volets 1 et 2) pour un montant total de 1,061 **Md€**, soit **5.408 € en moyenne**.

FDS Ventilation globale (aide versée au titre des volets 1 et 2)	Région	04	05	06	13	83	84
Nombre total de bénéficiaires	190 457	6 166	7 345	49 029	66 299	40 645	20 973
Dont nombre de bénéficiaires du volet 1 > 1500 €	40 600	1 235	1 459	11 294	14 211	8 104	4 297
Dont nombre de bénéficiaires du volet 2	4 697	99	112	1 297	2 029	714	446
Montant total versé en €	1 061 003 800	30 936 524	39 181 022	294 690 807	378 809 601	206 191 517	111 194 329
Dont montant Volet 1 en €	1 040 534 012	30 540 592	38 682 826	289 162 642	370 274 676	202 881 062	108 992 214
Dont montant volet 1 > 1500 € en €	321 668 179	8 963 498	11 700 433	91 130 956	118 146 599	59 078 024	32 648 669
Dont montant Volet 2 en €	20 469 788	395 932	498 196	5 528 165	8 534 925	3 310 455	2 202 115
Montant moyen versé en €	5 408	5 017	5 334	6 011	5 714	5 073	5 302

Le département des Bouches-du-Rhône concentre à lui seul **36 %** des enjeux en montants régionaux.

Département des Bouches-du-Rhône

Au 10/12/20, les paiements intervenus concernent **66 299** entreprises pour **378 809 601** soit **5 714 €** en moyenne.

Principaux secteurs d'activité (en nombre de demandes)

Hébergement et restauration	21 %
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	17 %
Activités spécialisées scientifiques et techniques	8 %
Autres activités de services	8 %
Construction	7 %
Transports	7 %
Arts, spectacles et activités récréatives	6 %
Santé humaine / action sociale	5 %



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

Liberté
Égalité
Fraternité

3 – Le traitement des saisines de la Commission des Chefs de Services Financie



Les demandes de suspension de poursuites formulées par 98 sociétés auprès du secrétariat de la CCSF

- le réaménagement des plans de règlement déjà accordés (au 1er confinement possibilité d'accorder
- le renforcement du fonds de solidarité ;

4 – Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entrep

8 séances se sont tenues sur le second semestre 2020.

Au 17/12/20, **231 entreprises ont été accompagnées** suite à la mise en place des CODEFI crise COV

- avance remboursable (AR) ou prêt bonifié (PB) ou prêt participatif (PEPE),
 - mise en place d'échéanciers de paiement des charges sociales et fiscales (CCSF),
 - médiation du crédit ou des entreprises,
 - accélération des remboursements de crédits d'impôts.
-



II- PLAN DE RELANCE : Suivi des dépenses du plan de relance et baisse des impôts de production

- **1/ Suivi des dépenses du plan de relance :**
 - → une nomenclature budgétaire 2021 dédiée : 1 mission " relance » et 3 programmes :
 - écologie (362), compétitivité (363) et cohésion (364)
 - → des dépenses exécutées par les ministères avec des déclinaisons territoriales possibles (BOP régional, UO territoriales)
 - → suivi à travers un reporting national du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance :
 - → des requêtes automatisées à partir des dépenses de l'État
 - → complétées par les dépenses réalisées par les opérateurs et les collectivités locales
 - → une synthèse régionale, déclinée au niveau départemental, voire communal (si l'information est accessible)
-



Budgets de donner une vision globale (projet de maquette)

Données pré-remplies à partir de l'application de dépenses de l'État Chorus

	2020		2021			
	Dépenses engagées	Dépenses payées	Dépenses engagées depuis le 1er janvier	Dépenses payées depuis le 1er janvier	Dép. engagées au cours du mois de MM	Dép. payées au cours du mois de MM
TOTAUX						
Dépenses de l'Etat						
Mission relance						
Dépenses des ministères (hors mission relance)						
Dépenses des opérateurs						
Dépenses des mandataires						
Dépenses des collectivités locales						

A partir des informations transmises – circuits en cours de définition



PRÉFET **Objectif de donner une vision territoriale** (projet de maquette)

DES BOUCHES-DU-RHÔNE la région mais dans le même principe déclinaison au département voire à la commune (si information disponible)

*Liberté
Égalité
Fraternité*

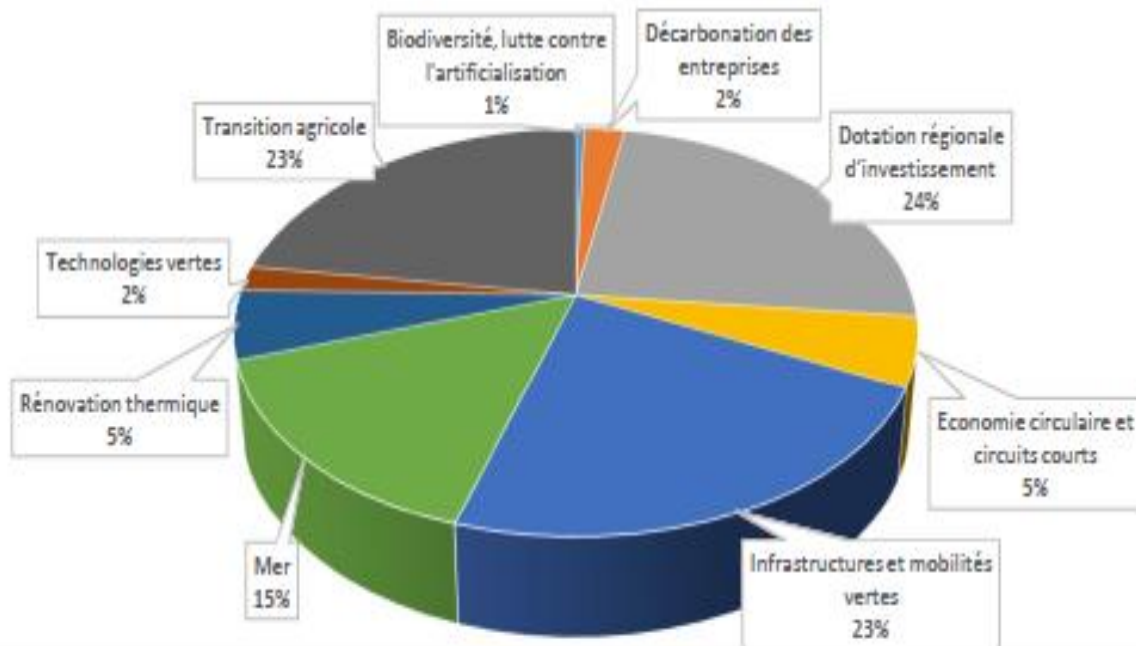
	Dépenses engagées depuis le 1er janvier	Dépenses payées depuis le 1er janvier	Part région / total des dépenses payées	Evolution mensuelle			
				Dép. engagées au cours du mois de MM	Progression par rapport au cumul précédent (%)	Dép. payées au cours du mois de MM	Progression par rapport au cumul précédent (%)
TOTAUX							
Auvergne-Rhône-Alpes							
Bourgogne-Franche-Comté							
Bretagne							
Centre-Val-de-Loire							
Corse							
Grand-Est							
Hauts-de-France							
Ile-de-France							
Normandie							
Nouvelle-Aquitaine							
Occitanie							
Pays de la Loire							
Provence-Alpes-Côte d'Azur							
Guadeloupe							
Guyane							
La Réunion							
Martinique							
Mayotte							
Mayotte							
Nouvelle-Calédonie							
Polynésie-Française							
Saint-Pierre-et-Miquelon							
Wallis-et-Futuna							



Des focus sur les programmes de la mission relance

Exemple : le suivi des actions du programme 362 – déclinaison similaire prévue pour les BOP

Dépenses payées par action du programme 362 depuis le 1er janvier 2021





2/ Baisse des impôts de production :

- Pour stimuler la compétitivité des entreprises, notamment les entreprises industrielles, et favoriser les décisions d'implantation sur notre territoire, le Gouvernement s'est engagé à baisser les impôts de production.
 - Ces impôts portent sur les facteurs de production des entreprises, indépendamment de leurs bénéficiaires (masse salariale, immobilisations, chiffre d'affaires, principalement) .L'objectif est de diminuer significativement le poids des principaux impôts de production :
 - la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
 - la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB)
-



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Intervention Banque des territoires

Directeur territorial Bouches-du-Rhône




BANQUE des
TERRITOIRES



Le Plan de Relance de la Banque des Territoires

Comité départemental de la relance du 8
janvier 2021 - Marseille



Les grands axes du
Plan de Relance de la
Banque des Territoires

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE La contribution de la Banque des Territoires à la relance se veut à la fois ciblée et massive

Liberté
Égalité
Fraternité



Une relance
ciblée par le
soutien aux
secteurs en
crise

- #1 Soutien du secteur du **Tourisme** (avec Bpifrance)
- #2 Redynamisation des **Commerces en centres ville** (cœurs de ville et autres territoires fragilisés)
- #3 Soutien au secteur **Santé et Médicosocial** (nouveau champ d'action aux côtés des territoires en collaboration avec la DRS, adressé au sein du grand pôle financier public)
- #4 Accompagnement à la **Relocalisation industrielle dans les territoires**
- #5 Extension de la **Couverture Très Haut Débit en zones peu denses**, pour favoriser le développement des usages y compris d'usages nouveaux (e-santé, e-éducation, circuits courts, etc.)

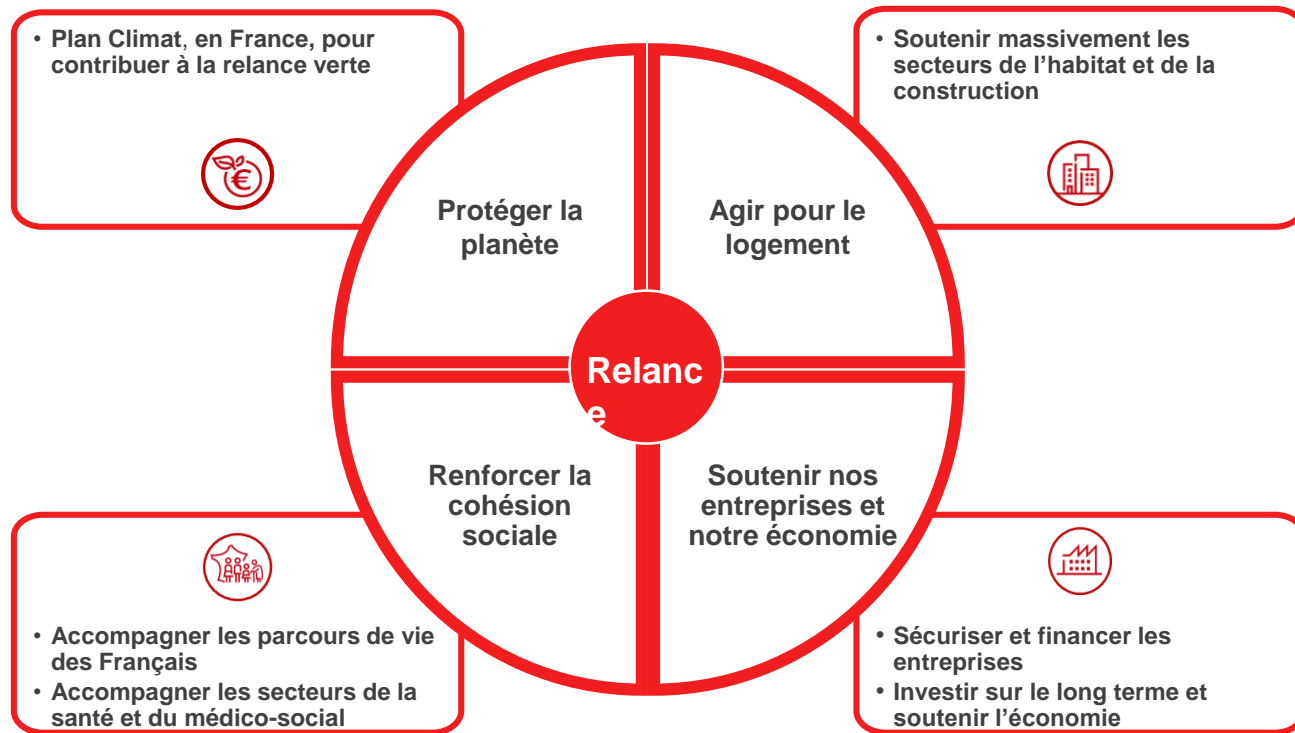


Une relance
massive par la
commande

En tant qu'acteur contracyclique, contribution à la relance économique, en particulier via :

- #6 Un engagement renouvelé en faveur de la **Transition Énergétique et Ecologique** (avec Bpifrance)
- #7 Un soutien massif au secteur de l'**Habitat** (avec CDC Habitat)

Une pleine intégration dans le Plan de Relance de la Caisse des Dépôts





Les mesures phares du
Plan de Relance de la
Banque des Territoires



Restructuration du secteur du tourisme



Mesures phares :

- Relance du secteur avec la mobilisation massive de fonds propres (Banque des Territoires et Bpifrance)
- Augmentation de l'enveloppe du prêt tourisme, notamment grâce à la garantie prêt tourisme de la Banque des Territoires
- Déploiement d'un nouveau prêt sur fonds d'épargne dédié aux grandes infrastructures touristiques.



Liberté
Égalité
Fraternité

Un plan de relance ambitieux en faveur du tourisme avec Bpifrance



3 axes

1

L'accès à de la ressource longue

- Elargissement des contreparties des prêts sur fonds d'épargne à des acteurs privés dans le cadre spécifique d'un projet d'aménagement touristique majeur pour un territoire
- Mobilisation de prêts dédiés par la banque postale

2

L'aide à la consolidation et au maintien de la capacité d'investissement

- Pour la consolidation d'acteurs régionaux
- Pour soutenir les entreprises ayant un caractère territorial, public ou fruit d'une relation historique avec la Caisse des Dépôts

3

Le soutien des filières

- Ligne d'investissement dédiée aux filières thermalisme, montagne et ports de plaisance
- Fonds TSI pour accompagner le tourisme associatif et familial à la vocation d'intégration des populations fragilisées et de maintien d'activité sur les territoires notamment ruraux

& une plateforme de valorisation de l'offre touristique française au premier semestre 2021

Mission confiée par l'Etat à la Banque des Territoires pour la mise en place d'une plateforme d'agrégation de l'offre touristique française pour :

- Améliorer la coordination des différents acteurs de la filière et en définir une ambition commune
- Mettre en avant l'ensemble des territoires et des offres touristiques associées
- Mieux exploiter les données générées par la filière pour les mettre au service de la compréhension des besoins
- Améliorer le parcours client en optimisant le niveau d'intégration, de personnalisation et la qualité de l'offre touristique
- Améliorer la performance opérationnelle et économique des acteurs du secteur (i.e. notamment les opérateurs)



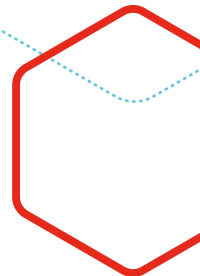
PRÉFET
DES BOUCHES
DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Redynamisation des commerces

Mesure phare :

- Accompagner la sortie de crise des commerces en centres ville et accélérer leur métamorphose (e-commerces, circuits-courts), en cœurs de ville en particulier et plus largement dans les territoires les plus fragilisés, notamment via le développement de 100 foncières et le financement de solutions numériques



Un plan commerce ambitieux déployé en 2 temps

2 axes

1

Le soutien immédiat de la reprise du commerce et de l'activité dans les territoires

- Accompagnement pour l'analyse de l'impact territorial de la crise sur les commerces de centres-villes
- Contribution au financement de postes de managers de commerces
- Financement de solutions numériques pour les commerces et les activités de centre-ville
- Contribution au prêt d'honneur renfort (BPI)

2

Le soutien de la relance du commerce et de l'activité dans les territoires

- Création de nouveaux espaces alimentaires et développer les circuits-courts
- Soutien au développement de nouvelles formes de logistiques urbaine et à la décarbonation des mobilités
- Investissement dans les solutions numériques en direction des commerces et des villes
- Contribution à la création de 100 foncières de redynamisation

Le renforcement des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain sur le volet commerce

&

Sur Action Cœur de Ville, deux mesures d'ingénierie déployées pour : (i) l'actualisation du programme Cœur de Ville dans le contexte de la crise et (ii) la relance de la commande publique par un appui à la passation de marchés

- l'élargissement des mesures ACV aux PVD devrait être assuré par l'Etat (en discussion)
- Une enveloppe de 500M€ de prêts (PRU) complète l'offre Foncières (ACV et autres territoires fragiles)



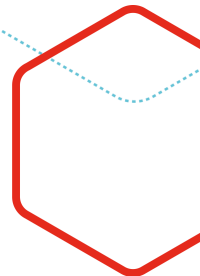
**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Engagement pour la transition écologique et énergétique

Mesures phares :

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments : logement sociaux et bâtiment publics (écoles, hôpitaux, etc.) via des offres de prêts bonifiés améliorées et un dispositif d'avances remboursables (l'intracring)
- Adapter les mobilités du quotidien à l'heure du déconfinement, en particulier avec le plan de déploiement accéléré de bornes de recharges électriques



Un engagement renouvelé pour la TEE des territoires, en faveur des entreprises et des collectivités locales

4 axes

1

La rénovation énergétique des bâtiments

- Rénovation des bâtiments éducatifs, universités et bâtiments publics
- Rénovation des logements sociaux

2

Une mobilité verte et résiliente

- Déploiement des bornes de recharge électrique et d'avitaillement hydrogène
- Adaptation des infrastructures de mobilité aux enjeux post-covid

3

Des énergies renouvelables

- Projets d'énergies vertes
- Soutien de la filière hydrogène
- autoconsommation

4

L'innovation au service d'infrastructures durables

- Résilience des réseaux d'eau et d'assainissement, déchets, rail, ouvrages d'art
- Protection de l'environnement, sites naturels de compensation

Offre de la Banque des Territoires

- Une adaptation de l'offre de prêt pour faire face aux enjeux de transformation des territoires
- Des investissements en fonds propres dans les sociétés de projet et offreurs de solutions innovantes
- L'accompagnement comme facteur clé de succès de la transition, avec une offre élargie



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

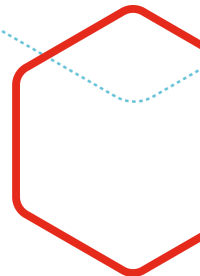
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Soutien massif au secteur de l'habitat



Mesures phares :

- Relancer l'économie et soutenir la construction, en mettant l'accent sur les territoires les plus fragiles : Cœurs de ville, Outre-mer et copropriétés dégradées / NPNRU
- Encourager la réhabilitation massive des logements comme les copropriétés dégradées
- Soutenir le secteur HLM avec les titres participatifs, les prêts du Fonds d'Épargne et les prêts BEI / CEB



Un renouvellement de son engagement pour l'habitat social et abordable avec un Plan Logement renforcé

5 axes

1

Le soutien massif à la construction de logements

- Soutien à l'investissement via des quasi fonds propres, taux fixes et Tonus territoires

2

Le soutien à la rénovation de logements

- Rénovations ambitieuses, notamment thermiques

3

Le soutien à la transformation du secteur

- Titres participatifs, prêts pour soutien des chantiers impactés par la crise

4

La redynamisation des territoires à enjeux

- Copropriétés dégradées, Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

5

Le soutien à l'habitat abordable

- Logements dédiés aux « key workers » (personnel médical, jeunes travailleurs et personnes en mobilité)

& Un plan d'investissement spécifique pour l'hébergement des publics fragiles à travers le Plan de relance santé et publics fragiles



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accompagnement à la Relocalisation Industrielle



Mesures phares :

- Déploiement d'une enveloppe de fonds propres pour investir dans l'aménagement et l'immobilier industriels sur mesure, innovants et durables
- Mise en place d'un dispositif d'aide à la réhabilitation des friches industrielles
- Déploiement d'une nouvelle version du prêt Gaia pour acquérir du foncier, le viabiliser/dépolluer
- Financement de l'immobilier des entreprises innovantes
- Accompagnement/financement du déploiement de deux sites industriels clés en main par région incluant un volet innovant d'usines 4.0

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr



Bilan des actions réalisées et stratégie de communication des pilotes du plan de relance

Pilotes départementaux du plan de relance



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. Transition écologique

1.1 Rénovation thermique des bâtiments publics

SCIAT/DRARI

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État,
de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de la vie étudiante

452 projets pour 282,96 M€
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

207 projets pour 146,4 M€
dans les Bouches-du-Rhône

Mise en place d'un comité de suivi de la commande publique tous les
15j

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre de communes

57

Nombre de bâtiments en
rénovation énergétique

452

Montant des opérations

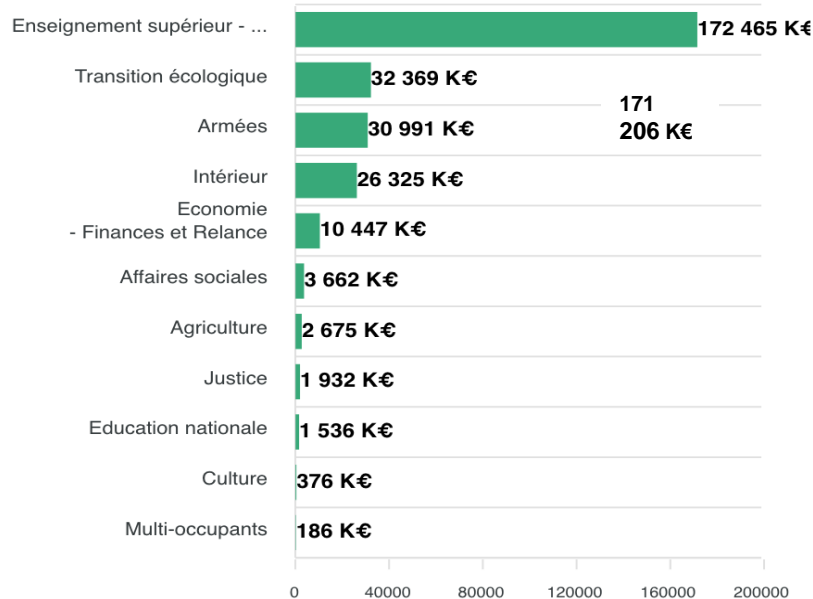
282 964 647 €



Rénovation énergétique des bâtiments publics

Montant par occupant ministériel

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Enseignement Supérieur, Recherche & innovation

Ile de France : 184 M€

PACA : 2^{ème} région la mieux dotée

AURA : 162 M€

Occitanie : 136 M€

Nouvelle Aquitaine : 126 M€

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organismes de Recherche :
29 opérations / 26,98 M€

Universités :
36 opérations / 120,7 M€

Ecoles supérieures :
7 opérations / 2,56 M€

Logements étudiants :
15 opérations / 25,12 M€



6 opérations lourdes impactent les projets CPER
pour 84,6 M€
19 opérations supérieures à 1 M€ dont 8
supérieures à 9 M€



Quelques opérations emblématiques ...

*AMU : Réhabilitation et traitement thermique du bâtiment pharmacie du site Timone
27,7 M€*

*AMU : Création du centre de simulation médicale de Marseille - Campus Santé Nord 18,3
M€*

*CNRS : Réhabilitation des bâtiments recherche TPR2 - Institut de Biologie du
Développement – MRS Luminy 12,2M€*

UCA : Rénovation thermique et énergétique du Campus Nice Carlone 12,9 M€

CROUS Nice : Réhabilitation de la cité universitaire Jean Médecin à Nice 9,45 M€

*CROUS Marseille : Création de nouveaux logements étudiants Caserne des douanes MRS
7,45 M€*

Soutien à l'investissement des collectivités

Programmation 2020	
DSIL "classique"	14,2 M€ pour 48 opérations subventionnées
DETR	2,11 M€ pour 39 opérations subventionnées
DSID	1 M€ pour 3 opérations subventionnées
DSIL exceptionnelle Plan de relance	22,7 M€ pour 31 opérations subventionnées

Perspectives programmation 2021

DSIL "classique"	570 M€ au niveau national (même niveau qu'en 2020)
DETR	1 046 M€ au niveau national (même niveau qu'en 2020)
DSID	212 M€ au niveau national (même niveau qu'en 2020)
DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal" :	650 M€ au niveau national , soit 44 M€ au niveau régional
DSID "rénovation énergétique des bâtiments des départements"	300 M€ au niveau national
Dotations destinées à soutenir les projets d'investissement portés par les conseils régionaux	600 M€ au niveau national, 45 M€ pour PACA

1.2 Mobilités transports;économie circulaire – technologie vertes ; biodiversité-eau, renouvellement urbain/friches ; bat privés

DDTM -DREAL

Rénovation des bâtiments

Rénovation énergétique des bâtiments privés

• Aide à la rénovation énergétique des logements, y compris copropriétés

• = dispositif MaPrimRénov de l'ANAH

- Mise en œuvre nationale – budget de 2 Mds €
- Lancement des nouveaux critères à compter du 1^{er} janvier 2021
- Guichet unique national : 90 % des dossiers sont instruits au national, excepté pour les dossiers des copropriétés (instruction par les DDT)

Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux

Mise en œuvre déconcentrée (460 M€ au national, enveloppe par région non encore déterminée)

Dépôt des dossiers par les bailleurs auprès des DDT et délégataires des aides à la pierre selon modalités « habituelles »

En attente précision par la DHUP des forfaits par logement

Mobilité / transports

Verdissement des ports

• **Programme d'investissement massif pour développer les infrastructures portuaires** (seuls les territoires accueillant un grand port maritime sont éligibles)

- Budget national de 200 M€ mis en œuvre dès 2020 - liste de projets fermée au titre du plan de relance « volet portuaire »
- **Subvention de 30,5 M€ de la DGITM au GPMM dont 5,3 M€ d'AE attribués en 2020 :**

- traitement des eaux de carénage : 6 M€

- deuxième phase des aménagements ferroviaires du terminal de Mourepiane : 6,92 M€ maximum, en fonction des études de

dimensionnement

- extension de la zone de services portuaires n°2: 2,98 M€

- aménagements ferroviaires de Graveleau: 3,8 M€

- électrification à quai des navires et centrales photovoltaïques : 10 M€

- verdissement du parc automobile : 0,8 M€.

Mobilité / transports

Les mobilités du quotidien : développer le plan vélo et les projets de transports en commun

- **3 axes :**
 - réseaux cyclables
 - transports ferroviaires du quotidien dans les zones les plus denses, « RER métropolitains »
 - création de lignes de transports collectifs en site propre (TCSP) et poursuite de l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM)
- Modes de financements variés :
 - appels à projets nationaux : vélo, transports en commun et pôles d'échanges multimodaux
 - DSIL, FNADT
 - CPER ou hors CPER
 - la Banque des Territoires financera des plans de transformation de voiries des villes (pistes, cyclables, logistique urbaine durable...) - 70M€ de fonds propres et 350M€ de prêts dédiés
- **Appel à projets « continuités cyclables » en cours d'instruction – 5 projets déposés dans les Bouches-du-Rhône, résultats communiqués en février**
 - Conseil Départemental : création d'une piste cyclable entre les quartiers de Luynes et Pont de l'Arc à Aix
 - Ville de Gardanne: création d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes structurants de la ville de Gardanne
 - Ville d'Aix-en-Provence : création d'un franchissement de l'A51 pour modes doux dans le prolongement de la RD9
 - EPA Euromed: création d'ouvrage d'art pour la connexion au pôle d'échange multimodal Gèze
 - Ville de Vitrolles: requalification du Bd Marcel Pagnol en intégrant les infrastructures cyclables sécurisées
- **Appel à projets TCSP et PEM ouvert le 15/12/2020, clôture le 30/04/2021 – Enveloppe nationale de 450 M€, hors Ile-de-France**

Mobilité / transports

Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire

- **Selon plusieurs axes**

- - développer le réseau ferré national structurant
- - réinvestir avec les CR, dans les lignes de desserte fine du territoire
- - accélérer les travaux pour la mise en accessibilité des gares prioritaires, la qualité d'accueil, et redévelopper les trains de nuit
- - maintenir, développer ou mettre en conformité le réseau ferroviaire pour favoriser le transport de marchandises, la desserte des entreprises ou les plateformes logistiques
- - améliorer la sécurité ferroviaire (notamment passages à niveau)

- **Crédits CPER / hors CPER / nationaux selon les lignes visées**

- **Instruction régionale ou nationale**

- **Enveloppe de 4,7Md€, dont 300M€ pour les « petites lignes », dont 40,9M€ pour PACA**

- **Copilotage DREAL / Conseil Régional en cours sur ces projets**

Mobilité / transports

Accélération des travaux d'infrastructures de transports (hors ferroviaire)

• Axe n°1 :

- **développement des bornes de recharge sur routes nationales et les autoroutes,**
- **promotion du report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes partagés : réalisation de voies réservées (transport en commun, covoiturage) sur le réseau routier national**
- **travaux de régénération et de modernisation du réseau fluvial par VNF**

- Enveloppe nationale de 550 M€, mise en œuvre en 2021

- Exemple de réalisation 2020 : voies réservées bus sur autoroutes dans la métropole AMP – projet dans le cadre du CPER

• Axe n°2 :

- **Les petites communes bénéficieront d'un recensement de leurs ouvrages (patrimoine d'infrastructures) et d'un premier diagnostic de ceux présentant des désordres.**

- Mobilisation de 40 millions d'euros d'ingénierie, mise en œuvre en 2021

- Appui à l'ingénierie proposé aux collectivités par l'Agence nationale de Cohésion des territoires (ANCT). Elle sera pilotée par le CEREMA. Les communes concernées seront contactées dès le mois de janvier pour pouvoir leur faire bénéficier de cette initiative.

Renouvellement urbain

DREAL/DDTM - ADEME

Renouvellement urbain/friches

Recyclage des friches et du foncier artificialisé : deux appels à projets en cours

- « **Recyclage foncier des friches en PACA** »

- Appel à projets piloté par la DREAL, du 16 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021. Une seconde édition prévue début 2022.
- 13,5 M€ de subventions pour équilibrer des opérations de recyclage urbain ou de foncier artificialisé

- « **Reconversion des friches polluées** »

- Appel à projets national ADEME, du 6 novembre 2020 au 25 février 2021, avec contractualisation possible dans CPER
- 40 M€ (enveloppe nationale) pour la dépollution de sites pollués issus de sites ICPE ou miniers

Économie circulaire et décarbonation de l'industrie

ADEME



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

| ÉCOLOGIE

Actions fléchées ADEME 2021-22

Environ 2Md€ (x2,5 le budget ADEME classique)

Deux lignes directrices :

- territorialisation ;
- rapidité d'exécution.





| ÉCOLOGIE

1/ Economie Circulaire

500M€ *(en plus du fonds EC existant)*



I Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

140 M€ - Investissement pour l'incorporation de matières plastiques recyclées (MPR):

- Le fonds pourrait prendre en charge, dans le cadre d'AAP (dispositif ORPLAST modifié et élargi) :
 - A hauteur de 70 % les études et tests de faisabilité ;
 - Jusqu'à 55 % des investissements pour adapter les installations ;
 - Jusqu'à 55 % des investissements pour préparation de matières recyclées.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>



| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

84 M€ - Modernisation des centres de tri / recyclage

61 M€ - Investissement pour la réduction, le réemploi/la réparation ou le développement de solutions de substitution



| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

100 M€ - Biodéchets :

- **Soutien à l'investissement dans la collecte, le tri et la valorisation :**
 - Pour les EPCI, un soutien par un forfait à l'habitant pour la collecte et soutien jusqu'à 55 % pour les installations de valorisation ;
 - Pour les opérateurs privés prenant en charge les déchets municipaux et les déchets des activités économiques, un soutien jusqu'à 55 % des investissements.



| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

80 M€ - Combustibles Solides de Récupération (CSR) :

- Ce dispositif vise à financer l'aide à l'investissement dans des nouveaux projets.
- Un dispositif d'aide au fonctionnement pour les installations sera également étudié dans le cadre du fonds décarbonation (diapo mesure Décarbonation).

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144>





| Augmentation du fonds économie circulaire - ADEME

16 M€ - Soutien d'urgence aux plastiques recyclés (*clos oct-20*)

10 M€ - Soutien à la banalisation des déchets de soin (DASRI)

5 M€ - Aide à la traçabilité dans la filière bâtiment

4 M€ - Accompagnement filière plastique « diag stratégiques »



| ÉCOLOGIE

2/ Décarbonation de l'industrie

1,2Md€



| Décarbonation de l'industrie - ADEME/ASP

600M€ - Efficacité énergétique et électrification :

- Un soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et la transformation des procédés (par exemple l'électrification, ou sur des adaptations d'utilités).
- Un second appel à projets sera relancé d'ici au T1 2021 pour l'efficacité énergétique
- Un AAP sera publié pour l'électrification et l'adaptation des procédés au T1-21.





| Décarbonation de l'industrie - ADEME/ASP

600M€ - Soutien à la chaleur décarbonée:

- Un soutien renforcé à la chaleur bas carbone dans l'industrie via le versement d'une aide à l'investissement et au fonctionnement.
- Un second appel à projets sera relancé d'ici au T1-2021.



| ÉCOLOGIE

3/ Hydrogène

275M€

Dans la continuité de l'AAP « Ecosystèmes de mobilité hydrogène » porté par l'ADEME. Il vise à soutenir des projets portés par les entreprises (notamment industrielles) et les collectivités, afin notamment de favoriser l'émergence de solutions locales d'hydrogène.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh2020-165>

Synthèse (en M€)

Action	Lancement	Budget	Commentaire
FDI : Soutien à l'efficacité énergétique	10/09/2020	600M€ <i>(dont 25% ASP)</i>	Première clôture réalisée le 20/10/20, préparation d'une nouvelle publication.
FDI : Soutien à l'électrification et adaptation des procédés (AMI)	10/09/2020		Première clôture réalisée le 09/11/20, préparation d'une nouvelle publication.
FDI : Chaleur décarbonée - BCIAT (aide au fonctionnement via ASP)	10/09/2020	600M€ <i>(ASP)</i>	Première clôture réalisée le 23/10/20, préparation d'une nouvelle publication.
FDI : Chaleur décarbonée - CSR (aide au fonctionnement via ASP)	T2 2021		Projet de notification à la commission encore en cours d'élaboration (DGE).
H2 : Hub territoriaux d'hydrogène	13/10/2021	275M€	Première clôture du dispositif prévue le 17 décembre 2020.
H2 : PIA - Briques technologiques et démonstrateurs	13/10/2021	PIA	Ouvert jusqu'au 31/12/2022.
Fonds de recyclage des friches	12/11/2020	40M€	Première clôture du dispositif prévue le 25 février 2021.
Bon bilan carbone (ex diag GES)	Déc-2020	10M€	AMI pour identifier les relais publié d'ici la fin 2020, AAP prévu début 2021.
Tourisme : Volet hébergement (dont 2M€ slow tourisme avec la DGE)	Déc-2020	40M€	AMI pour identifier les relais publié d'ici la fin 2020, AAP prévu début 2021.
Tourisme : Volet restauration	Déc-2020	10M€	AMI pour identifier les relais publié d'ici la fin 2020, AAP prévu début 2021.
PME : Entreprise engagée pour la transition écologique (offre)	Déc-2020	15M€	
PME : EETE (demande)	Janv-2021	30M€	
PME : Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception	Janv-2021	35M€	
FECi : Soutien à l'incorporation de plastique (Orplast)	22/09/2020	140M€	Première clôture du dispositif prévue le 1er décembre 2020.
FECi : Soutien d'urgence au plastique recyclé	05/10/2020	16M€	Clôture du dispositif le 26/10/2020.
FECi : Soutien à l'investissement CSR	20/10/2020	80M€	Première clôture du dispositif prévue le 14 janvier 2021.

Biodiversité, eau et assainissement

Agence pour la biodiversité
Agence de l'eau

Biodiversité / eau / assainissement

Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience

Restauration écologique, espaces protégés, protection du littoral

Pilotage AERMC (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) + DREAL + parcs + OFB (office français de la biodiversité)

Réalisation des projets en 2021/2022

Exemple : la commune de Cassis pourrait solliciter une subvention à l'OFB pour aménager zone de mouillage et d'équipements légers

Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales

63 M€ de crédits de l'Etat à l'Agence de l'Eau RMC pour co-financer à 50 % la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Obligation de paiements avant fin 2023 : critère « maturité » prépondérant (démarrage des travaux en 2021)

⇒ Liste arrêtée de projets dont environ 12 M€ d'aides pour la région PACA, dont **4,6 M€ pour les Bouches-du-Rhône** :

- Métropole AMP (CT3) : eau potable - Renouvellement et restructuration du réseau tranches 2/3 quartier Saint-Pierre à **Martigues** : aide validée le 17/12/20 de 2 372 552 €
- Métropole AMP - Régie des Eaux du Pays d'Aix : valorisation du biogaz de la STEU de la Pioline à **Aix-En-Provence**. Aide validée le 17/12/20 de 970 615 €
- Métropole AMP (CT3) : eau potable - sécurisation alimentation en eau de **Lamanon** par interconnexion avec Salon-de-Provence : aide validée le 17/12/20 de 1 300 000 €



Agence de l'eau - France Relance - eau et assainissement

63M€ de crédits de l'Etat

- pour réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- pour les bassins RM et Corse
- Taux d'aide : 50%

Obligation de paiements avant fin 2023 : critère « maturité » prépondérant (démarrage des travaux en 2021)

⇒ Liste arrêtée de projets dont environ 12 M€ d'aides pour la région PACA, adressée par M. le préfet coordonnateur de bassin à tous les préfets de la région.

Agence de l'eau - France Relance - eau et assainissement

3 trois dossiers validés à fin décembre 2020

- Métropole AMP (CT3) : eau potable - Renouvellement et restructuration du réseau tranches 2/3 quartier Saint-Pierre à Martigues : **aide validée le 17/12/20 de 2 372 552 €**
 - Métropole AMP - Régie des Eaux du Pays d'Aix : valorisation du biogaz de la STEU de la Pioline à Aix-En-Provence. **Aide validée le 17/12/20 de 970 615 €**
 - Métropole AMP (CT3) : eau potable - sécurisation alimentation en eau de Lamanon par interconnexion avec la commune de Salon-de-Provence : aide validée le 17/12/20 de 1 300 000 €
 - Aide totale validée pour le 13 : **4 643 167 €**
-

Agence de l'eau - France Relance - eau et assainissement

Mesures de communication :

La liste étant arrêtée, il n'y aura **pas d'appel à projet pour France Relance** (voir en revanche « Plan de rebond » à la fin de la présentation)

Les maîtres d'ouvrages dont les projets ont été pré-sélectionnés ont été informés.

Après décision attributive de notre CA, le MOA reçoit la convention d'aide.

Il lui est expressément demandé de **communiquer sur l'opération** à son lancement (pose de 1^{ère} pierre si possible), et de **réaliser une inauguration** (condition de solde de l'aide).

Agence de l'eau - France Relance - eau et assainissement

Rapportage :

Les décisions d'aide sont prises en CA tous les 3 mois (17/12, 25/03 et au plus tard 24/06).

Chaque mois, notre siège effectue un rapportage à la DGALN/DEB du MTE avec fourniture des indicateurs suivants :

- Linéaire de réseau d'eau potable
- Linéaire de réseau d'assainissement
- Capacité en équivalents habitants (EH) des stations aidées
- Surface déraccordée (limitation des entrées d'eaux claires parasites dans les systèmes d'assainissement)
- AE/CP consommés

Ces informations seront transmises au fur et à mesure à chaque préfet de département, DDT(M), DREAL, sous-préfets en charge de la relance et mises à jour sur le site collaboratif France Relance du SGAR

La communication de l'agence effectue un communiqué de presse après chaque CA.

1.3 Volet maritime du plan de relance

DIRM



Volet maritime : cadre fixé par les ministres

650 M€ au niveau national répartis ainsi :

- 50 M€ soutien pêche et aquaculture (appels à projet nationaux France AgriMer)
- 200 M€ verdissement des ports (limité aux grands ports maritimes : GPMM en PACA)
- les 400 M€ restants sont inclus dans les mesures biodiversité, infrastructures, énergies vertes, souveraineté technologique, mise à niveau numérique, culture, tourisme durable, sauvegarde de l'emploi

Pour la mesure biodiversité, une déclinaison régionale a été faite par la DEB, qui donne pour PACA (mer et terre) :

- 2 M€ pour des opérations de restauration écologique (1M€ pour DREAL, 1M€ pour OFB)
- 10,6 M€ pour les aires protégées (2,1M€ pour DREAL, 1,7M€ pour OFB, 6,8M€ pour Parcs nationaux)
- 3,1 M€ pour le Conservatoire du littoral

Demande aux DIRM d'identifier les projets susceptibles d'être accompagnés :

- au titre de la pêche et aquaculture en vue du contenu et des enveloppes des appels à projets France AgriMer
- au titre de la biodiversité marine en vue de l'élaboration de la déclinaison régionale ci-dessus



Projets identifiés par la DIRM en PACA

Volet pêche-aquaculture :

- présentation et valorisation des métiers de la pêche et de l'aquaculture : campagne de communication grand public sur le Certificat régional d'activités professionnelles pêche et aquaculture, workshop à destination de femmes en recherche d'emploi, sensibilisation des lycéens : Région PACA, 1 M€

Volet biodiversité « mer et littoral » :

- campagne d'enlèvement des filets de pêche fantôme sur l'ensemble du littoral : portage OFB
- co-financement avec DGEC d'une étude avifaune / éoliennes en mer : portage OFB
- campagne d'enlèvement d'épaves sur l'ensemble du littoral Méd, estimation 500 k€ pour PACA
- site atelier restauration écologique : Ifremer, La Seyne sur Mer (83), 300 k€
- nettoyage d'un avant-port, préalable à une ZMEL : DDTM83, St Mandrier (83), 50 k€
- démolition d'ouvrage sur le DPM : DDTM83, St Mandrier (83), 80 k€
- nettoyage d'un plan d'eau concédé (ancienne conchyliculture) : TPM, la Seyne sur Mer (83), 1 M€
- nettoyage préalable et mise en place de ZMEL : commune de Villefranche (06), 600 k€
- mise en place de coffres de mouillage grande plaisance : Saint-Tropez Ramatuelle (83), Antibes (06), 1 à 2

M€



Mise en œuvre des projets

Volet pêche-aquaculture :

- premier appel à projet lancé fin janvier 2021 : accompagnement des acteurs de la pêche et de l'aquaculture qui souhaitent investir dans le domaine du développement durable. Budget de 15 M€. Les dossiers pourront être déposés dès fin janvier et seront sélectionnés au fil de l'eau. Une deuxième vague sera lancée courant 2021.

- deuxième appel à projet : vise à améliorer la performance énergétique ou environnementale des navires et bateaux des filières de la pêche et de l'aquaculture. Budget de 15 M€. Les dossiers pourront être déposés de début 2021 jusqu'à fin avril 2021 pour une sélection des dossiers à l'issue de la période de dépôts.

- une mesure soutenant l'investissement en matériel pour un développement durable des secteurs via un guichet sera présentée à FranceAgrimer en janvier 2021.

- un AMI FranceAgrimer-DPMA est prévu pour la promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture (5 M€).

Volet biodiversité « mer et littoral » :

- priorisation (yc avec projets à terre) à mener en lien avec SGAR, DREAL, OFB, DDTM notamment

1.4 Agriculture pêche

DRAAF/DDPP

Informations pratiques - communication

Site internet : draaf.paca.agriculture.gouv.fr

Rubrique : Plan de relance – France Relance - Liste des appels à projets et liens utiles

Trois réunions d'information Webinaire en janvier 2021 organisées par la DRAAF en lien avec le Conseil Régional :

- Le **12 janvier 2021** à 10h sur la prime à la conversion des agroéquipements ; l'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques ; le programme « plantons des haies » .
- Le **15 janvier 2021** à 10h sur les mesures « plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires » ; « plan protéines végétales »; « modernisation des abattoirs » et pacte « biosécurité-bien être animal » en élevage.
- Le **21 janvier 2021** à 14h30 sur les mesures Initiative agriculture urbaine et jardins partagés ; alimentation locale et solidaire ; partenariat Etat-collectivité au service des projets alimentaires territoriaux

Zoom sur cinq mesures nationales

- Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires (mesure 7)
 - Prime à la conversion des agroéquipements (mesure 16)
 - Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (mesure 17)
 - Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – Renouvellement forestier (mesure 19)
 - Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – Filière bois (mesure 20)
-

7 | Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires

Objectifs

Accélérer la structuration des filières pour mieux répondre collectivement aux enjeux de l'agriculture (e.g. réduction de l'impact environnemental, transition agro-écologique, stratégie à l'export, innovation)

Favoriser la **compétitivité** du secteur et l'équitable répartition de la valeur entre les acteurs des filières

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'agriculteurs couverts

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus



Description

Cette mesure vient prolonger et amplifiera les dispositifs précédents d'appels à projets de structuration de filière

Elle regroupe 2 types de financement :

- Le financement d'investissements immatériels (ie. études, travaux d'ingénierie de projet, d'assistance technique et de conseils externes)
- Le financement d'investissements matériels (pas uniquement de R&D comme par le passé)

Les projets de R&D relevant de la lutte contre les viroses des grandes cultures sont intégrés dans cette mesure



Enveloppe dédiée

50 M€

Guichet national

100%

Guichet territorialisé

0%

16 | Prime à la conversion des agroéquipements

Objectifs

Réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents) et des dérives de produits phytopharmaceutiques au travers de l'investissement technologique

Rendre l'agriculture française plus moderne et compétitive

Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile couverte par des investissements de réduction d'intrants

Baisse estimée d'utilisation des intrants

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure s'appuie sur le dispositif ZNT 2020 (fermeture prochaine du dispositif)

Elle consiste en une **prime à la conversion des agroéquipements avec engagement** (i.e. attestation sur l'honneur) du retrait de l'ancien matériel et **basée sur un catalogue d'équipements neufs**, e.g., :

- **Matériel de pulvérisation de produits phytosanitaires** permettant d'en réduire l'usage, la dérive et/ou la dose de produit de pulvérisation (i.e. liste des matériels limitant la dérive inscrits au BO Agri, matériel disposant du label « performance pulvé »)
- **Matériel de substitution à l'usage de produits phytosanitaires** (i.e. désherbage mécanique, dont robots autonomes désherbeurs, matériels pour systèmes de culture innovants, filets anti-insectes)
- **Matériel d'épandage d'effluents**
- **Matériel de précision** (limité aux seuls capteurs)

Enveloppe dédiée

135 M€

Guichet national

100 %

Guichet territorialisé

0 %

1. calculé sur la base du nombre d'unités de matériels x réduction moyenne d'utilisation d'intrants ou d'émissions d'ammoniac par équipement donnée par l'INRAE x SAU

17 | Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

Volet A : Aides individuelles à l'acquisition d'équipements

Volet B : Financement de projets « eau » collectifs

Objectifs

Améliorer la **résilience individuelle** des agriculteurs **face aux aléas climatiques** dont la fréquence augmente (i.e. gel, grêle sécheresse, épisodes cycloniques dans les départements d'Outre-mer)

Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de projets de **gestion de la ressource en eau** s'intégrant dans un **cadre collectif**

Indicateurs d'impact et de suivi

Surface agricole utile couverte par des investissements de lutte contre les aléas climatiques

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus

Description

Cette mesure regroupe deux volets :

- **Aides individuelles aux agriculteurs dans l'acquisition d'équipements de lutte contre les aléas climatiques** (e.g., filet anti-grêle, tour anti-gel, petit matériel d'irrigation, haubanage) en complément des actions mises en œuvre par les agriculteurs (par ex. recours à des variétés résistantes à la sécheresse, itinéraires techniques adaptés)
- **Aides aux projets liés à la gestion de l'eau et s'intégrant dans un cadre collectif** – identification au niveau régional de projets à besoin de financements complémentaires, finançable en 2021 ou 2022

Enveloppe dédiée

100 M€

Guichet national	70%	70 M€	Aides individuelles aux agriculteurs
Guichet territorialisé	30%	30 M€	Aides aux projets liés à la gestion de l'eau

19 | Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – Renouvellement forestier

Objectifs

Adapter les forêts et les écosystèmes forestiers au contexte du **changement climatique** et amplifier leur rôle de **puits de carbone**

Reconstituer les forêts touchées par **la crise des scolytes**

Améliorer les peuplements forestiers **pauvres**

Indicateurs d'impact et de suivi

Surface de forêts améliorées, adaptées, régénérées ou reconstituées

Nombre d'arbres plantés

Taux de consommation des crédits

Nombre de dossiers retenus



Description

Cette mesure regroupe **3 volets d'investissements forestiers** :

- **Volet A** : Investissement pour **l'amélioration des peuplements forestiers pauvres**
- **Volet B** : Investissements pour des **peuplement sinistrés par des phénomènes biotiques (dont crise des scolytes)**
- **Volet C** : Investissements pour **l'adaptation des peuplements forestiers identifiés comme vulnérables face au changement climatique**

Ces 3 volets prévoient également le **financement des travaux de protection contre les dégâts de gibier**

La mise en œuvre de la mesure pour les forêts domaniales fera l'objet d'une convention nationale avec l'ONF (prestation en coût complet portant sur 15000 ha)



Enveloppe dédiée

152,5 M€

20 | Plan de renouvellement des forêts françaises et de soutien à la filière bois – Filière bois

Objectifs

Aider le **développement** des industries de transformation du bois et accroître leur **compétitivité**

Moderniser la **première et seconde transformation** du bois

Valoriser le bois issu des forêts françaises et **limiter le déficit commercial de la filière bois**

Soutenir le développement du **bois d'œuvre** et de la **construction bois**

Indicateurs d'impact et de suivi

Nombre d'investissements aidés

Taux de consommation des crédits



Description

Cette mesure regroupe **deux volets de soutien à la filière bois** :

- **Volet A (5 M€)** : Participation à la **constitution du Fonds Bois III** visant à investir en fonds propres dans les PME et ETI de la filière bois
 - La participation du MAA se fera dans le cadre d'un tour de table de **75 à 80 M€**
 - Le Fonds Bois III sera géré par **Bpifrance** et interviendra au travers de tickets de **1 à 7 M€**, pour des durées de détention de 5 à 8 ans
- **Volet B (15 M€)** : **Aide à l'investissement (subvention)** pour les entreprises de la filière bois, dans le cadre d'un appel à projets national



Enveloppe dédiée

20 M€

Guichet national

100 %

Guichet territorialisé

0 %

Zoom sur huit mesures territorialisées

- Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques (mesure 17)
- Programme « Plantons des haies » (mesure 5)
- Pacte « Biosécurité – bien être animal » en élevage (mesure3)
- Partenariat Etat / collectivités au service des projets alimentaires territoriaux (mesure 13)
- Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés » (mesure 11)
- Alimentation locale et solidaire (mesure 12)
- Plan de modernisation des abattoirs (mesure 2)
- Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie (mesure 4)

17 | Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques



Objectifs

Améliorer la **résilience individuelle** des agriculteurs **face aux aléas climatiques** dont la fréquence augmente (i.e. gel, grêle sécheresse, épisodes cycloniques dans les départements d'Outre-mer)

Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de projets de **gestion de la ressource en eau** s'intégrant dans un **cadre collectif**

Mise en place

Volet A : Ouverture du guichet FranceAgriMer le 04/01/2021

Volet B : appel à projet spécifique début 2021

Critères

Taux d'aide : investissement - jusqu'à 40%



Description

Cette mesure regroupe deux volets :

- **Aides individuelles aux agriculteurs dans l'acquisition d'équipements de lutte contre les aléas climatiques** (e.g., filet anti-grêle, tour anti-gel, petit matériel d'irrigation, haubanage) en complément des actions mises en œuvre par les agriculteurs (par ex. recours à des variétés résistantes à la sécheresse, itinéraires techniques adaptés)
- **Aides aux projets liés à la gestion de l'eau et s'intégrant dans un cadre collectif** – identification au niveau régional de projets à besoin de financements complémentaires, finançable en 2021 ou 2022 : **volet B territorialisé**



Enveloppe dédiée

100 M€

Guichet national	70%	70 M€	Aides individuelles aux agriculteurs
Guichet territorialisé	30%	30 M€	Aides aux projets liés à la gestion de l'eau

5 | Programme « Plantons des haies ! »

Objectifs

Soutenir la plantation **ou la reconstitution des haies bocagères** et le **développement de l'agroforesterie intra-parcellaire** afin de

- Favoriser la **biodiversité** dans les espaces agricoles
- Lutter contre **l'érosion des sols** et améliorer **l'infiltration de l'eau** dans le sol

Inciter les agriculteurs et les collectivités territoriales à entamer cette démarche en éliminant les **freins économiques, techniques et psychologiques** à la reconstitution des haies

Mise en place

AMI début 2021

Description

La mesure consiste à mettre en place un dispositif de **prise en charge quasi-totale** du coût, des travaux d'ingénierie et des démarches administratives liés à la reconstitution des haies ou à l'alignement d'arbres intra-parcellaire par les agriculteurs ou par les collectivités territoriales. Pour ce faire, elle combine **deux dispositifs** activés en parallèle :

- **Aide à l'investissement** à destination des agriculteurs et des collectivités territoriales pour la plantation des haies et le développement de l'agroforesterie intra-parcellaire
- **Financement des actions d'animation** (par ex. montage des dossiers, ingénierie des projets, démarchage des entrepreneurs) réalisées par les partenaires locaux (par ex. chambres d'agriculture, agences de l'eau)

Par le financement des actions d'animation, les **agriculteurs pourront solliciter gratuitement les partenaires locaux** pour leurs projets de plantation. Un canal direct de dépôt de candidatures restera néanmoins ouvert

En combinant ces deux dispositifs, la mesure cible un **reste à charge pour les bénéficiaires aussi faible que possible**, dépendant des paramètres qui seront retenus au niveau régional

Enveloppe dédiée

50 M€

Guichet national

0%

Guichet territorialisé

100%

3 | Pacte « Biosécurité – bien-être animal » en élevage

Objectifs

Améliorer les conditions d'élevage et le bien-être animal Prévenir les **maladies** touchant les élevages

Renforcer la formation des agriculteurs à la biosécurité

Préserver l'emploi dans les territoires

Mise en place du volet A investissement (territorialisé)

Appel à projet début 2021 – PDR – Région

Critères

Liste nationale de type d'investissements, obligation respect BEA

Taux d'aide : jusqu'à 40%

Description

La mesure vise à soutenir les éleveurs dans l'adaptation de leur exploitation conformément à la loi EGalim et aux annonces ministérielles de janvier 2020 sur la protection du bien-être animal et de la biosécurité (e.g. création d'un référent bien-être animal, sécurisation de l'élevage en plein air)

Cette mesure regroupe **2 dispositifs** :

- **Soutien à l'investissement matériel et immatériel** pour la biosécurité et le bien-être animal : volet A territorialisé
- **Soutien à la formation des éleveurs** au bien-être animal et à la biosécurité pour la prévention des maladies (sauf pour la filière porcine chez qui l'obligation existe déjà)

Enveloppe dédiée

100 M€

Guichet national

2 % 2 M€ : soutien à la formation

Guichet territorialisé

98 % 98 M€ : soutien à l'investissement

13 | Partenariat État/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux

Volet A : Soutien à la création de nouveaux PAT « émergents »

Volet B : Investissement dans des PAT déjà avancés

Objectifs

Soutenir le développement des PAT pour faire des territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sûre et locale :

- En rapprochant les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation
- En changeant les pratiques agricoles et alimentaires, notamment via le développement de circuits courts et le recours aux produits locaux.

Mise en place

Appel à candidature : cahier des charges des modalités élaboré par la DRAAF ; convention CPER

Instruction des candidatures au fil de l'eau : DRAAF / DDT

Sélection Etat-Région pour l'attribution des aides

Paiement : DRAAF

Critères

PAT labellisés ou en cours de labellisation

Description

Le plan de relance vise à amplifier cette initiative via 2 types de mécanismes:

- Le soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents » (e.g., financement des activités d'animation, de diagnostic)
- L'investissement dans des PAT labellisés ou en cours de labellisation par le MAA pour financer leurs feuilles de route existantes ou amplifier leur portée (e.g., investissement dans des légumeries) et dans les DOM, des actions pouvant contribuer à la mise en place de PAT – **volet B**

Une attention particulière sera portée à la facilitation ou l'amplification de PAT impliqués dans le développement des produits de la filière protéine végétale

Enveloppe dédiée

80 M€

Guichet national	4 %	Volet A – Nouveaux PAT émergents : 3M€
Guichet territorialisé	96 %	Volet B – PAT déjà engagés : 77M€

11 | Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »

Volet A : Contribution au dispositif de l'ANRU

Volet B : Création et développement de jardins partagés

Objectifs

Soutenir le développement de l'agriculture et des jardins partagés ou collectifs en zone urbaine et péri-urbaine pour améliorer l'accès à une alimentation saine et durable aux populations en difficulté des zones urbaines et périurbaines (notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain) tout en développant aussi l'agriculture et la végétalisation urbaine pour l'amélioration du quotidien des Français comme révéillé par la crise du Covid-19.

Mise en place

Appel à projet (préfectures)

Instruction des candidatures au fil de l'eau : DDI/ Préfecture

Paiement : DRAAF

Description

Cette mesure regroupe 2 volets :

- **Contribution au dispositif de Quartiers fertiles de l'ANRU** pour développer l'agriculture au bénéfice de la population la plus impactée par la crise sanitaire (zones ANRU notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain)
- **Appels à projets départementaux pour la création de nouveaux jardins partagés ou collectifs ou le soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants**, via le financement d'investissements matériels (fourniture et pose) pour des équipements ou aménagement (e.g., outillage à main, citernes de récupération d'eau de pluie, panneaux solaires pour serres agricoles, haies, clôtures, équipements de cuisine pour transformer les produits), des investissements immatériels (études de sols, ingénierie) et des prestations annexes de formations, l'animation pour le lancement ou l'essaimage des projets.

Enveloppe dédiée

30 M€

Guichet national

33 %

Guichet territorialisé

66 %

12 | Alimentation locale et solidaire

Objectifs

Soutenir le développement de projets locaux permettant l'accès des publics aux produits, frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes

Mise en place

Appel à candidatures (préfectures)

Instruction des candidatures au fil de l'eau : DDI/ Préfecture

Paiement : DRAAF



Description

Cette mesure veille à soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'accès des publics aux produits frais et locaux (e.g. réseaux d'alimentation en circuits courts, magasins de producteurs)

Pour les projets nationaux, la mesure vise à soutenir les projets structurants et innovants de têtes de réseaux qui permettent sur tout le territoire l'accès du plus grand nombre aux produits locaux, durables et de qualité.

Pour les projets locaux, la mesure vise à soutenir les acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (e.g., investissements de conditionnement, stockage, transport)
- Soutien aux associations / start-up/ TPE / PME / communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de la qualité pour tous (e.g., ouverture de locaux, matériel de livraison)
- Soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destiné en particulier aux personnes isolées ou modestes
- La mesure participera au financement des investissements matériels (e.g. matériel roulant / équipements de stockage) / immatériels (e.g. dépenses de formations / prestations de conseil)



Enveloppe dédiée

30 M€

Guichet national

20% – Volet A : Soutien de projets nationaux des têtes de réseaux (6 M€)

Guichet territorialisé

80% – Volet B : Soutien de projets locaux (24 M€)

2 | Plan de modernisation des abattoirs

Objectifs

Améliorer la **protection animale** et le respect des réglementations sanitaire et environnementale

Améliorer les **conditions de travail des opérateurs**

Moderniser les outils d'abattage et de première transformation et améliorer la compétitivité des entreprises

Mise en place

Appel à candidature FranceAgriMer

Instruction du dossier en DRAAF

Avis DD(CS)PP et DDDT(M)

Sélection Préfet de Région/DRAAF pour projet inférieurs à 10 M€ (sinon national par FranceAGriMer)

Contrôle/engagement FranceAgriMer

Critères

Montant de l'aide

Taux d'aide : investissement : jusqu'à 40%

Taille du projet : protection animale ou abattoir mobiles :

à partir de 10 000 € ; sinon de 50 000 € à 5 M€.



Description

Cette mesure vise à soutenir :

- Les investissements liés à la **modernisation de l'outil d'abattage** (y compris des ateliers de découpe attenants aux abattoirs) dans un objectif d'améliorer la protection animale, la santé et sécurité au travail, la compétitivité et la situation économique des abattoirs – tous produits, toutes tailles d'outils, publics et privés ;
- La **formation** du personnel des abattoirs à la protection animale, la santé et la sécurité au travail et au respect des réglementations sanitaire et environnementale (y compris dirigeants et responsables) ;
- La **création de capacités d'abattage innovantes** si elles répondent à un besoin territorial et n'entraînent pas de déséquilibre sur le marché (y compris abattoirs mobiles) ;
- Le déploiement du **contrôle par vidéo** (équipement et exploitation des images) au bénéfice du contrôle interne mis en place par l'abatteur.



Enveloppe dédiée

130 M€

Guichet national	20%
Guichet territorialisé	80%

4 | Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie

Volet A : Soutien à la structuration via les têtes de réseau

Volet B : Soutien de projets locaux

Volet C : Soutien aux soins vétérinaires

Volet D : Création d'un observatoire

Objectifs

Améliorer l'accueil des animaux abandonnés, en fin de vie

Aider les plus démunis à soigner leurs animaux

Soutenir les associations dans la prévention des abandons

Mise en place

Appel à projet (préfectures)

Instruction des candidatures au fil de l'eau : DD(CS)PP

Paiement : DRAAF



Description

Cette mesure regroupe 4 dispositifs :

- **Soutien à la structuration des associations via les têtes de réseau** (ie. soutien à l'ingénierie – appui à la constitution des dossiers par les associations de leurs réseaux)
- **Soutien de projets locaux de refuges et associations pour l'accueil et la stérilisation d'animaux :**
 - Aide aux refuges pour l'accueil des animaux en fin de vie et abandonnés (ie. soutien à l'investissement matériel / infrastructure des refuges)
 - Soutien aux associations pour la **stérilisation des chats / chiens** (ie. prévention des abandons)
- Soutien aux **soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis :**
 - Soutien à la **médecine vétérinaire solidaire** – subvention pour les soins vétérinaires aux animaux des plus démunis via des associations départementales vétérinaires Vet pour tous
 - **Soutien à la création de dispensaires vétérinaires** adossés aux centres du SAMU social / d'écoles vétérinaire
- Création d'un **observatoire national social et économique du bien-être des animaux de compagnie**



Enveloppe dédiée

20 M€

Guichet national 30 % (6 M€)

Guichet territorialisé 70 % (14 M€)

Répartition par volet

- Volet A – Soutien à la structuration : 1 M€
- Volet B – Soutien de projets locaux : 14 M€
- Volet C – Soutien aux soins vétérinaires : 4.5 M€
- Volet D – Création d'un observatoire : 0.5 M€

1.4 Volet « Agriculture, alimentation, forêt »

3 Priorités	5 Axes	25 Mesures	Montant (M€)	
Reconquérir notre souveraineté alimentaire	Bâtir notre souveraineté en protéines végétales Moderniser, assurer la sécurité sanitaire et le bien-être animal de nos filières animales	1 Plan protéines végétales	100	
		2 Plan de modernisation des abattoirs	130	
		3 Pacte « bio-sécurité – bien-être animal » en élevage	100	
		4 Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie	20	
Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français	Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous	5 Programme « Plantons des haies ! »	50	
		6 Bon « bilan carbone »	10	
		7 Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires	50	
		8 Renforcement du Fonds Avenir Bio	10	
		9 Appui aux organisations de producteurs	4	
		10 Crédit d'impôt pour la certification HVE	76	
		11 Initiative « Agriculture urbaine et jardins partagés »	30	
		12 Alimentation locale et solidaire	30	
		13 Partenariat État/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux (amplification)	80	
		14 Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	50	
		15 Campagne grand public sur les métiers de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la forêt	10	
		Renouveler et développer des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique et à l'adaptation au changement climatique	16 Prime à la conversion des agroéquipements	135
			17 Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques	100
			18 Accélérateur pour les entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle	15
		Accompagner la forêt française dans l'adaptation au changement climatique	Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer	19 Renouvellement forestier
	20 Soutien à la filière bois aval			20
	21 Aides à la filière graines et plants			3
	22 Développement de la couverture LiDAR			22
Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture		1 Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable	30	
		2 Encourager le développement de navires et bateaux pour une flotte durable et performante	15	
		3 Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture	5	

Plan de relance – Mesure 2 : Plan de modernisation des abattoirs

Etat des lieux dans les Bouches-du-Rhône

Abattoirs de boucherie

Abattoir de Tarascon Alazard et Roux

- Bovins, ovins, caprins : environ 1300 tonnes/an
- Seul abattoir pour l'AOP Taureau de Camargue
- Récemment agréé pour l'espèce porcine (environ 20 bêtes/semaine)
- Outil vieillissant
- Dernier rapport d'inspection présentant des non conformités en matière de protection animale
- Besoin de rénovation de la bouverie et du piège bovin notamment
- Reprise de l'abattoir par une SICA portée par les éleveurs en cours

Projet d'abattoir rituel sur Marseille

- Fermeture en 2019 de l'abattoir de Provence, 120 tonnes/an, suite à expropriation par Euromed.
- Abattoir ovins-caprins exclusivement rituel, répondant à une forte demande de la population locale
- Recherche en cours par l'opérateur d'un nouveau lieu permettant de remonter son outil.
- Réel intérêt d'un tel outil dans la structuration du tissu économique et social du territoire de la métropole marseillaise.

Nombreux abattoirs rituels temporaires

(Pour mémoire car non éligibles au plan de relance)

- Entre 5 et 9 sites selon les années
- Environ 8000 ovins abattus pour l'Aïd

Abattoirs de volailles

Abattoirs rituels

- 9 établissements
- Petites structures (entre 30 et 120 tonnes/an)
- Agrément compte tenu de la dérogation à l'obligation d'étourdissement
- Des progrès depuis 3 ans en matière de protection animale (locaux, cages)
- Derniers rapports d'inspection en matière de PA : 6 B, 3A en 2020 et 1C, 2 B, 6A en 2019
- Opérateurs avec personnel peu formé
- Difficultés à maintenir un niveau de compétence suffisant

Abattoirs conventionnels

- 2 établissements
- Très petites structures (A peine 60 t/an)
- Derniers rapports d'inspection 2019 et 2020 en protection animale notés chaque fois B
- Constat de faiblesse des compétences des opérateurs

Plan de relance – Mesure 4 : Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie.

Etat des lieux dans les Bouches-du-Rhône

- Soutien à la structuration des associations via les têtes de réseau.
 - Soutien de projets locaux de refuges et associations pour l'accueil et la stérilisation d'animaux.
 - Soutien aux soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis.
 - Création d'un observatoire national social et économique du bien-être des animaux de compagnie.
-

- 15 fourrières/refuges de **carnivores domestiques** connus de la DDPP : établissements nécessitant dans la plupart des cas des travaux de modernisation et/ou d'extension.

 - Mme Juliette Fano, éleveuse sur la commune de Miramas, accueille de manière temporaire, dans le cadre de procédures judiciaires des **chevaux victimes de mauvais traitements**.
-

Fourrières/Refuges	Adresse	Activité
SPA Marseille Provence	31 montée du Commandant de Robien – 13011 Marseille	Fourrière - Refuge
SPA de Salon – Refuge C. Roquelain	Quartier du Talagard – 13300 Salon-de-Provence	Fourrière - Refuge
Fourrière – Refuge d’Aix en Provence	9015 route de la Tour d’Arbois – 13290 Aix en Provence	Fourrière - Refuge
SACPA Trets – Centre animalier	1500 route de Pourrières – 13570 Trets	Fourrière
SPA du Golf de Fos	Quartier de la Feuillane – 13270 Fos-sur-Mer	Fourrière - Refuge
CDA de Marseille et de Provence	Route de Violési – 13480 Cabriès	Refuge
SACPA de Cabriès	Route de Violési – 13480 Cabriès	Fourrière
SPA des Baux de Provence	Quartier du Désert – 13520 Les Baux de Provence	Fourrière - Refuge
Refuge STAM	Maison Réaltor – Route tour d’Arbois – 13290 Les Milles	Refuge
Chenil des Lavandes	12 allée Amiral Charnier – BP 23 – 13470 Carnoux en Provence	Fourrière
Refuge Saint Roch	42 montée du Commandant de Robien – 13011 Marseille	Refuge
Fondation assistance aux animaux	11/13 rue Max Dormoy – 13004 Marseille	Refuge
Ecole du chat du pays d’Arles	Quartier Les Abeilles – 13200 Arles	Refuge
Ecole du chat Phocéenne	87 chemin de la Salette – 13011 Marseille	Refuge
Association du chat libre	Chemin de Laouvas – Quatier Pierreska – 13360 Roquevaire	Refuge
... + autres associations	

Plan d'actions :

- Mise à jour des coordonnées des refuges et des associations impliquées.
 - Communiquer sur la mesure (article de journal, interview radiophonique, courrier aux maires ...) pour développer l'accueil des animaux abandonnés et la stérilisation des carnivores domestiques errants.
 - Réunion des porteurs de projets identifiés courant janvier 2021 : Présentation des objectifs de la mesure, informations financières (enveloppes, circuits, mise en paiement, contrôle d'exécution), mise en œuvre opérationnelle (éligibilité, cahier des charges, instruction) et calendrier.
 - Premier dossier reçu le 05/01/2021.
-



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2. Compétitivité

Plan de relance

Appels sortants/sensibilisation/diagnostics/actions locales



**CCI AIX MARSEILLE
PROVENCE**



PLAN DE RELANCE



Novembre – décembre 2020

➤ Industrie

650 Petites Entreprises Industrielles interrogées et sensibilisées

Besoins recensés : financement, export , devco/business, plan de relance Etat

Suivi en cours

➤ Numérique

Cibles : commerçants et CHR - très forte priorisation sur les commerces fermés

2500 entreprises appelées – 1330 sensibilisées aux solutions disponibles/judicieuses et informées sur les aides de l'Etat et régionales

31 diagnostics « maturité numérique » opérés

Des ateliers pratiques pour trouver des solutions numériques immédiates

Un accompagnement à la création ou optimisation de sa page FB Pro

Suivi en cours pour plan d'action suite aux diagnostics

Le Dispositif Digiconsult

A venir – 1^{er} trimestre 2021

➤ 100 diagnostics « maturité numérique » et accompagnement

➤ ~~Transition écologique : sensibilisation et diagnostics~~

➤ Dispositif relance 360 : Diagnostic, définition d'un plan d'actions, accompagnement



PLAN DE RELANCE

• Des actions locales

• Géolocal 13

- Application en ligne/cartographie interactive sur laquelle les commerçants se positionnent pour être identifiés
- Déployé sur de nombreuses régions de France à l'instar de la démarche locale

• Treiz'local

- Chèques ou cartes cadeaux achetés utilisables uniquement sur les communes du territoire de la CCI AMP : commerçants, CHR et prestataires de services à destination des particuliers
- Mise en avant des commerces affiliés dans un annuaire dynamique en ligne et par des campagnes de promotion régulières

• Métropolitain Business Act

- Une solution phygdigitale avec une plateforme qui permet la mise en relation business 7/7 et 24/24 entre toutes

2.1 Aides aux entreprises ; innovation & plan jeunes emploi/formation

Direccte

Lauréats des AAP compétitivité du plan de relance pour le département des Bouches du Rhône

Lien utile <http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

Fond Territoire d'industrie : 7 lauréats sur les 29 lauréats régionaux

- ❖ Fenotag (Marseille)
- ❖ First Light Imaging (Meyreuil)
- ❖ Onis (Lambesc)
- ❖ Stef' Distribution (Châteaurenard)
- ❖ Techno Bam (Sénas)
- ❖ La Ciotat Shipyards (La Ciotat)
- ❖ Maison Home (Saint-Rémy de Provence)

Fond Résilience : 4 lauréats sur les 55 lauréats au niveau national

- ❖ COMEX (Marseille) → Santé
- ❖ C4Diagnostic (Marseille) → Santé
- ❖ Ion Beam Service (Rousset) → Electronique
- ❖ Pythéas Technologies (Meyreuil) → Intrans industrie

AMI Capacity : 1 lauréat M2I (Port St Louis du Rhône)

AAP Aéronautique : 3 lauréats parmi les 6 lauréats au niveau régional (136 lauréats au niveau national)

- ❖ Tommasi Industries (Marseille)
- ❖ Oxytronic (Aubagne)
- ❖ Solution F (Venelles)

PLAN DE RELANCE JEUNES

Objectif	Mesures	Indicateurs	Nbre	Poids du département	Date	Source
insertion sur mesure Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle	Prime à l'embauche des jeunes	Nombre de demandes d'aide déposées	5 669	42,1%	12/12/20	ASP
	Prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation	Nombre de contrats bénéficiaires de la prime à l'apprentissage (Dossiers Validés)	4 685	43,0%	26/12/20	ASP
		Nombre de contrats bénéficiaires de la prime à la professionnalisation (Dossiers Validés)	402	56,6%	26/12/20	
insertion sur mesure	Un renforcement du dispositif d'inclusion durable dans l'emploi : parcours emploi compétence (PEC) et contrat initiative emploi (CIE)	Nombre de jeunes entrés en PEC <i>depuis le 1er janvier</i>	600	32,2%	26/12/20	DGEFP
		Nombre de jeunes entrés en CIE	42	40,0%	26/12/20	DGEFP
	Accompagnement PACEA	Nombre d'entrées <i>depuis le 1er janvier</i>	10 918	40,2%	31/10/20	DGEFP/ MILO

Objectif	Mesures	Indicateurs PAP	Cible 2020 (national)	OTP 2020 (somme dpts)	13
Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle	Prime à l'embauche des jeunes	Nombre de demandes d'aide AEJ déposées et validées	550 000	0	en cours
	Une prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation	Nombre de contrats bénéficiaires de la prime à l'apprentissage	278 449	0	en cours
	Une prime pour favoriser l'apprentissage et les contrats de professionnalisation	Nombre de contrats bénéficiaires de la prime au contrat de professionnalisation	100 000	0	en cours
	Emploi franc +	Nombre de demandes acceptées	20 000	2410	1470
Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir	PIC - Parcours qualifiants	Nombre d'entrées de formations DE et jeunes		0	
		dont nombre d'entrées de formations qualifiantes jeunes		0	
	PIC - Cléa numérique	Nombre d'entrées en formation aux savoirs numériques	5 000	0	en cours
		<i>dont nombre d'entrées en formation certifiante</i>		0	
		<i>dont nombre d'entrées en formation non certifiante</i>		0	
	Des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans (Parcours personnalisé pour les jeunes ne respectant pas l'obligation de formation)	Nombre d'entrées dans le programme	5 000	98	98
Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours	Revalorisation de la rémunération stagiaire pour les jeunes	Nombre d'entrées en formation (à confirmer)		0	
	Un renforcement du dispositif d'inclusion durable dans l'emploi : parcours emploi compétence (PEC) et contrat initiative emploi (CIE)	Nombre de jeunes entrés en PEC	20 000	425	425
		Nombre de jeunes entrés en CIE	10 000	272	272
	Un renforcement du dispositif d'inclusion durable	Nombre de jeunes en parcours IAF		22% des entrées en	

Aide exceptionnelle alternance (apprentissage et contrats de pro) (au 30/12/2020)

Apprentissage			Professionalisation			APPR et PRO	
Nb Dossiers	Nb Employeurs <250	Nb Employeurs >=250	Nb Dossiers	Nb Employeurs <250	Nb Employeurs >=250	Nb Employeurs <250	Nb Employeurs >=250
4 685	3 159	247	402	242	40	3 348	247

Aide à l'embauche des jeunes (au 26/12/20)

Nb Contrats reçus 2020	Nb employeurs 2020	Nb dossiers validés 2020	Nb contrats payés 2020	Nb Contrats reçus 2021	Nb employeurs 2021	Nb dossiers validés 2021	Nb contrats payés 2021
6 651	3 551	1490					

Accompagnement Intensif des Jeunes (au 29/12/20)

2020		2019		Evolutions 2019/2020	
Entrées en AIJ	Cumul des entrées en AIJ	Entrées en AIJ	Cumul des entrées en AIJ	Entrées en AIJ	Cumul des entrées en AIJ
30	5 744	11	3 755	172,7%	53,0%

	dispositifs conjoncturels				dispositifs pérennes		
	aide à l'embauche des jeunes (AEJ)	aide exceptionnelle à l'embauche de jeunes en alternance	emploi franc +	aide à l'embauche des travailleurs handicapés	Apprentissage fonction publique (PACTE)	Parcours Emploi Compétences (PEC)	CIE Jeunes
> période couverte par l'aide	du 01/08/2020 au 31/01/2021	du 01/07/2020 au 28/02/2021	du 15/10/2020 au 31/07/2021	du 01/09/2020 au 28/02/2021			
OBJECTIFS/SPECIFICITES	Création d'une aide financière d'un montant maximal de 4 000€ attribuée aux entreprises qui embauchent un salarié de moins de 26 ans	Aide à l'apprentissage (4 125€ la 1 ^{ère} année, 2 000€ la 2 ^e année, 1 200€ la 3 ^e année) et à l'aide de 2 000€ au contrat de professionnalisation	Aide supplémentaire aux emplois francs pour des jeunes de moins de 26 ans	Création d'une aide financière d'un montant maximal de 4 000€ attribuée aux entreprises, qui embauchent un salarié travailleur handicapé	contrat d'alternance permettant l'accès à un emploi de catégorie C de la fonction publique	Parcours d'Accompagnement dans l'emploi pour des personnes éloignées du marché du travail	Contrat d'Insertion dans l'emploi (uniquement pour jeunes de moins de 26 ans)
PUBLICS VISES	jeunes de moins de 26 ans (à la signature)	jeunes de moins de 30 ans (à la signature)	jeunes de moins de 26 ans (à la signature) résident en QPV	Travailleur Handicapé	jeunes de 16 à 28 ans sans diplôme ni qualification professionnelle, ou à toute personne en situation de chômage de longue durée, âgée d'au moins 45 ans et bénéficiaire des minimas sociaux	publics éloignés du marché du travail (définis dans l'arrêté)	jeunes de moins de 26 ans
EMPLOYEURS	entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, hors particuliers employeurs	toutes entreprises, sous réserve d'un taux de 5% d'alternants pour les + de 250 salariés	entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, hors particuliers employeurs, établissements publics et sociétés d'économie mixte	tous employeurs y.c. établissements publics	3 fonctions publiques	employeurs du secteur non marchand : collectivités, établissements publics, associations, délégataires de services publics	employeurs du secteur marchand
TYPE DE CONTRAT	CDI ou CDD de 3 mois et plus salaire jusqu'à 2 fois le SMIC pas de licenciement éco en 2020 sur le poste concerné	Contrat d'Apprentissage, CDI ou CDD de professionnalisation	CDI ou CDD de 6 mois et plus pas de licenciement éco en 2020 sur le poste concerné	CDI ou CDD de 3 mois et plus salaire jusqu'à 2 fois le SMIC pas de licenciement éco en 2020 sur le poste concerné	CDD de 1 ou 2 ans	CUI CAE L'objectif de durée d'un parcours est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois	CUI CIE CDI ou CDD d'au moins 6 mois
DUREE HEBDO	l'aide est proportionnelle au temps travaillé et à la durée du contrat	temps plein sauf exceptions	temps plein	l'aide est proportionnelle au temps travaillé et à la durée du contrat (mini 6 mois et 24H/sem en cpro)	temps plein sauf exceptions	20 H/hebdo minimum	21 H/hebdo minimum
AIDE A L'EMPLOYEUR	4 000€ max (1 000€/trimestre) aide non cumulable avec une autre aide à l'embauche (ex. alternance)	5 000€/1 ^{ère} année pour les mineurs 8 000€/1 ^{ère} année pour les majeurs	CDI : 17 000 € sur 3 ans (7 000 € la 1 ^{ère} année et 5 000 € les suivantes) CDD > 6 mois : 8 000 € sur 2 ans (5 500 € la 1 ^{ère} année et 2 500 € la suivante)	aide de 4 000€ maximum, cumulable avec les autres aides (ex. alternance) et les aides AGEFIPH	aide à l'employeur en cours d'arbitrage ? Aide CNFPT 50% du coût de la formation	taux d'aide selon les publics fixé par l'arrêté du préfet de département (de 40 à 65%)	taux d'aide selon les publics fixé par l'arrêté du préfet de département (47%)

2.2 Préservation de l'emploi R&D

DRARI

But recherché

Préserver les capacités humaines de Recherche et Développement des entreprises
Mettre à disposition des entreprises de **jeunes diplômés et docteurs**.
Renforcer les liens entre la **recherche publique – entreprises**

4 piliers

- 1 - Mise à disposition d'un ingénieur dans un laboratoire public, sans rupture de leur contrat de travail,
- 2 - Effectuer une thèse pour renforcer leurs compétences des ingénieurs dans un laboratoire public
- 3 - Insertion professionnelle des jeunes diplômés
- 4 - Insertion professionnelle de jeunes docteurs ou post-doc

Publics ciblés

1 400 salariés
du privé

600 jeunes bac + 5

500 jeunes docteurs

Modalités

Salaire pris en charge par l'Etat à hauteur de 80% via un contrat de recherche entre l'entreprise employeuse et le laboratoire public.

Embauches dans des laboratoires publics pour être mis à disposition des entreprises, financées partiellement par l'Etat dans le cadre d'une collaboration entre un laboratoire public et une entreprise.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises ayant une activité de R&D

sans difficulté financière avérée avec une pérennité suffisamment établie pour permettre la pleine mise en œuvre de la mesure sur la durée de la relation contractuelle

Points de contact

Universités ou Organismes de Recherche qui ont préalablement contracté avec l'ANR

Calendrier de mise en œuvre

à partir du 1^{er} janvier 2021

et ouverte jusqu'au 31 décembre 2022
(31 décembre 2024 doctorats industriels).

Pilotage de l'action en région

Cellule territoriale

DRRT future DRARI // DIRECCTE

Critères d'éligibilité:

en cours de définition à la DGRI



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



3. Cohésion sociale et territoriale

3.1 Jeunesse et vie associative

DRDJSCS - DRAJES

Politiques publiques Jeunesse et Vie Associative

Bilan des mesures issues du Plan de Relance 2020

1/ Vacances Apprenantes

Deux dispositifs : Aide exceptionnelle aux accueils de loisirs + Colonies Apprenantes

Dispositifs de financement destinés à soutenir les accueils de loisirs ayant rencontré des difficultés financières lors de la crise sanitaire, et destinés à permettre aux enfants éloignés des temps de loisirs de bénéficier de colonies comportant une dimension de renforcement des apprentissages.

Bilan chiffré :

- 4 millions d'€ à destination de 150 organisateurs d'accueil de loisirs (associations et/ou collectivités)
- 28 000 enfants des Bouches-du-Rhône bénéficiaires (dont 6 000 sur le volet Colonies Apprenantes)

2/ FONJEP

Dispositif de soutien à l'emploi associatif par la prise en charge partielle de la part employeur.

En 2020, obtention de 6 postes supplémentaires sur le contingent « Jeunesse ».

La DDD13 gère les contingents suivants :

- 87,5 postes sur le contingent Jeunesse
- 23,5 postes sur le contingent Cohésion Sociale
- 88 postes sur le contingent CGET

Politiques publiques Jeunesse et Vie Associative

Bilan des mesures issues du Plan de Relance 2020

3/ Service Civique

Dispositif permettant aux jeunes de bénéficier d'une expérience de volontariat et d'encourager de façon globale la culture de l'engagement et la cohésion sociale.

Les études d'impacts soulignent que le Service Civique constitue un tremplin réel vers l'emploi.

Objectif national de nombre de postes « agréés » : 265 000 (passage en 2020 de 245 000 à 265 000)

Dans les Bouches-du-Rhône, ***l'objectif 2020 est passé de 815 à 1 127 postes à agréer.***

A ce jour, 850 postes sont agréés.

Les deux périodes de confinement ont freiné la montée en charge du dispositif en 2020.

Cependant, la consolidation des chiffres bilans permettront de constater que l'objectif est presque atteint.

Pour rappel, l'enveloppe de 750 postes a été, en 2019, consommée dès le mois de septembre.

Politiques publiques Sport

Bilan des mesures issues du Plan de Relance 2020

1/ Fonds Territorial de Solidarité

Dispositif de soutien financier aux associations sportives dans le cadre de la crise sanitaire.

Le dispositif répond au constat de la baisse de 30% des prises de licences, et aux remboursements effectués par les associations sportives grevant fortement leurs capacités financières.

Dans les Bouches-du-Rhône :

- **106 000 € de financement sur le dispositif FTS**
- 30 projets d'associations sportives en difficultés financés
- 10 projets relatifs à la continuité éducative scolaire/périscolaire/extrascolaire financés

Politiques publiques Jeunesse et Vie Associative

Plan de Relance 2021

1/ Vacances Apprenantes

La reconduction du dispositif n'est pas encore actée.

Une évaluation est en cours auprès des services.

2/ FONJEP

2 000 postes à l'échelle nationale seront distribués (1 000 en 2021 ; 1 000 en 2022)

La dotation des Bouches-du-Rhône n'est pas encore connue, ni le/les contingent(s) concernés.

L'objectif sera double : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative.

3/ Service Civique

80 000 postes à l'échelle nationale seront attribués.

La dotation des Bouches-du-Rhône n'est pas encore connue.

Cependant, celle-ci peut être estimée à environ 50% de la dotation actuelle, soit un ***passage de 1 127 postes à 1 700 postes environ à agréer.***

4/ Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

5 millions d'€ seront attribués à l'échelle nationale au dispositif FDVA, dans le but *d'apporter un soutien renforcé aux projets des petites associations.*

La dotation des Bouches-du-Rhône n'est pas encore connue mais devrait être d'environ 100 000 € supplémentaires (dotation actuelle de 500 000 €).

L'utilisation des « comptes bancaires associatifs inactifs » pourrait également être prise en compte.

Politiques publiques Sport

Plan de Relance 2021

Les montants indiqués ci-dessous sont nationaux, les dotations départementales ne sont pas encore connues

Mesures économiques d'urgence pour le secteur sport :

- > **Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport (ANS):** 15M€, gestion assurée par les DT de l'ANS
- > **Pass Sport** (aide à la reprise de licence sportive avec comme priorité les publics fragiles): 100M€, dispositif serait a priori confié aux fédérations
- > **Fonds de compensation pour les fédérations sportives, emplois dans les CROS (ANS)**
- > **5000 missions de service civique dans le sport**
- > **Retour des mineurs dans les associations** (campagne nationale de communication)

Plan de relance sport (132M€ sur 2 ans) :

- > **Création d'emplois sportifs dans le cadre du plan «#1jeune1solution »:** cible de 1500 emplois et 1000 aides ponctuelles en 2022, gestion DT ANS
- > **SESAME** (accompagner vers les métiers du sport et de l'animation): 12M€, appel à projets territoriaux (1500 places supplémentaires en 2021)
- > **Savoir Rouler à Vélo** dans le cadre du « plan vélo » : 10M€, coordination SDJES
- > **Rénovation énergétique** (25M€ d'ici 2022) et **aide à la transformation numérique** (4M€ en 2021) - gestion ANS
- > **Soutien aux fédérations et clubs sportifs** (21M€) - gestion ANS

3.2 Quartier politique de la ville & pauvreté

DRDJSCS

1 Les aides Monétaires

- ▶ **aide exceptionnelle de solidarité** pour bénéficiaires du RSA , ASS, APL (avec enfants), jeunes précaire de – 25 ans. Versée en Mai et Novembre :


En Paca 352000 foyers concernés , 421 000 enfants

- ▶ **BdR : 159 000 foyers concernés, 193 000 enfants et 17 000 jeunes**
- ▶ **majoration + 100 € de la prime de rentrée scolaire**
- ▶ **prime de Noël**



2- AAP soutien aux associations de lutte contre la pauvreté.

Soutenir, *dans le contexte très particulier de la crise sanitaire*, des dispositifs portés par des associations qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et répondent à des problèmes d'ordre structurel :


- ▶ de modernisation et d'innovation
 - ▶ de réorganisation et d'optimisation
 - ▶ voire de mutualisation de structures et d'outils déjà existants.
-
- 

2- Types de projets soutenus

- ❑ Promotion de **services innovants** qui favorisent l'accès de chacun à une réponse à ses difficultés sociales.
 - ❑ Modernisation des dispositifs **d'accès aux biens essentiels** pour qu'ils soient mieux adaptés aux besoins des personnes et soutien de projets encourageant l'autonomie
 - ❑ Modernisation ou optimisation des **systèmes d'information** et des **infrastructures** des associations au service de l'accroissement de l'activité d'accès aux biens essentiels
-



2- Reperes AAP Assoc 100 M€ sur 2 ans

- ❑ Publication 24 Novembre.
 - ❑ Projets recevables jusqu'au 15 Janvier
 - ❑ 1/3 enveloppe géré au national
 - ❑ Pour Paca, 2,8M€ en 2021 pour des projets entre 30 et 300 K€
 - ❑ Priorité : rendre accessibles les biens et services, réduire les «zones blanches», favoriser les coopération
 - ❑ Dépenses éligibles : ingénierie, investissements
-
- 

2- Priorités thématiques à l'échelle régionale

- ❑ Lutte contre la précarité alimentaire
- ❑ Accès aux droits et démarches d'inclusion numérique
- ❑ Soutien aux familles et à la parentalité
- ❑ Parmi les projets contribuant à l'insertion sociale et professionnelle, seuls les projets levant les freins à la mobilité des personnes en recherche d'emploi seront éligibles



3- AAP hébergement logement



Non publié au 23/12 ; Envisagé.....

- ▶ Construction des centres d'hébergements (23 M sur 2 ans) :
 - ▶ Humanisation des CH et ADJ
 - ▶ Réhabilitation des accueils de jour
 - ▶ Développement de tiers lieux pour l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel
 - ▶ Renfort du plan de traitement des FTM
-

4- Des points de vigilance à avoir sur des champs connexes

- ❑ **Communication à développer pour que les acteurs du social puissent se positionner sur les AAP des champs :**
- ❑ Agriculture (volet alimentaire, circuits courts etc...)
- ❑ Fracture numérique (cf. AAP sur financement de postes de médiateurs)
- ❑ Aide à la mobilité
- ❑ Aide aux économies d'énergie



3.3 Inclusion numérique

Conseil départemental

COMITE DEPARTEMENTAL RELANCE

Bouches-du-Rhône

8 janvier 2021

RELANCE ET INCLUSION NUMÉRIQUE

INCLUSION NUMÉRIQUE

Cadre national



■ Contexte

- ⇒ 13 millions de français en difficulté avec le numérique
- ⇒ 40 % des français sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne

■ Objectif

- ⇒ Maintenir un accès aux droits, aux soins, à l'éducation et à l'information

■ Actions

- ⇒ Formation et recrutement de médiateurs
 - ⇒ Développement d'outils facilitants les démarches administratives
 - ⇒ Développement de lieux de proximité
-



un enjeu social et économique pour les Bouches-du-Rhône

Des indicateurs socio-économiques plus problématiques qu'en moyenne nationale

- ⇒ **Taux de chômage** > de 2 points à la moyenne nationale
- ⇒ **Faible taux d'emploi** des 15 à 64 ans : 59% (63,7% France)
- ⇒ **81 000 bénéficiaires du RSA**
- ⇒ Un des **taux de pauvreté** les plus élevés de France : 18,6 % (14,7% France)

Un enjeu de montée en compétence

- ⇒ 9,1% des 15-24 ans **non scolarisés** et sans diplôme
- ⇒ **21 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire** sans aucune qualification
- ⇒ **30 % de non diplômés**

Des populations « marginalisables » en croissance

- ⇒ **187 000 personnes âgées de 75 ans ou plus**

PROJETS QUE LE DÉPARTEMENT EXPÉRIMENTE ET SOUHAITE DÉVELOPPER



Maisons de solidarité connectées

- ⇒ 12 MDS impliquées
- ⇒ Un nouveau diplôme d'Etat de médiateur social numérique
- ⇒ Médiation numérique
- ⇒ Wifi en libre accès
- ⇒ Accueil numérique et portail usager
- ⇒ Plateformes participatives en ligne
- ⇒ Déploiement de pass numériques

Maisons du Bel âge connectées

- ⇒ Médiation numérique
- ⇒ Mise à disposition de tablettes
- ⇒ Cabines de télémedecine

Collège numérique

- ⇒ Mise à disposition de tablettes
- ⇒ 100 % des collèges en TTHD
- ⇒ Clés 4G

PROJETS QUE LE DÉPARTEMENT SOUHAITE SOUTENIR

La PLATEFORME

- **Un campus urbain** de 25 000 m² moteur d'inclusion économique et sociale pour 4.000 étudiants
- **Contenu** : coding, IA, Cyber Sécurité
 - Coding : formation qualifiante et gratuites pour les publics sans diplôme sortis du système éducatif / nouvelles méthodes pédagogiques orientées métier
- **Perspectives d'employabilité** démontrée par les besoins de l'économie locale





**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion



Liens utiles

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

<https://www.asp-public.fr/>

<https://www.gouvernement.fr/france-relance>

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

<http://relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr/>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>